

40^{ème} anniversaire du jumelage Besançon-Fribourg - Réaffectation de recettes

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du 40^{ème} anniversaire du jumelage entre Besançon et Fribourg, la Ville de Fribourg a invité le 25 septembre dernier 200 Bisontins à passer une journée de découverte de la ville.

Le Service Relations Extérieures a organisé ce déplacement en réservant 4 cars auprès d'autocaristes locaux et en proposant aux Bisontins de payer 60 F par personne pour se rendre à Fribourg.

C'est une recette totale de 11 520 F qui a été encaissée par la Trésorerie Municipale.

Afin de réaffecter cette recette au budget supplémentaire de l'exercice courant, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'ouvrir en recettes une ligne budgétaire 92.04.778.99402.00400 et d'autoriser l'encaissement des 11 520 F,

- de réaffecter cette somme en dépenses sur la ligne 92.04.6042.99402. 00400, afin de régler les dépenses de location de cars correspondantes.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur ce rapport.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 1999.